

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015 À 19 h 00

L'an deux mil quinze, le jeudi 26 mars, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Rouffiac, dûment convoqué le 19 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joël ARNAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Joël ARNAUD, Carmen MARC, Pierre DESTRIEUX, Rachel BERNALEAU, Pierre RENAULT, Emmanuel SEGUIN, Loïc TOUZINAUD, Jean-Luc RÉTAUD, Marion DEVER, Hervé TORCHUT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Aline CLEMOT qui a donné pouvoir à Rachel BERNALEAU.

Monsieur Loïc TOUZINAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur LAUVERGNAT, receveur municipal, est invité.

### **2015/03/01 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Monsieur Le Maire quitte la séance et Madame MARC prend la présidence.*

### **2015/03/02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le conseil municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 par Madame Carmen MARC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Joël ARNAUD :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### INVESTISSEMENT

### FONCTIONNEMENT

Report déficitaire 2013	- 38 756,07	Report excédentaire 2013	60 023,96
Dépenses	62 463,29	Dépenses	216 405,82
Recettes	88 972,02	Recettes	311 636,36
Résultat cumulé	- 12 247,34	Résultat cumulé	155 254,50

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance.*

### 2015/03/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation au déficit d'investissement reporté	-12 247,34 €
Affectation au financement de la section d'investissement	32 867,34 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	122 387,16 €

### 2015/03/04 - VOTE DES TAXES

La commission des finances propose de ne pas modifier les taux d'imposition fixés l'an passé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient donc les taux suivants :

- Taxe d'habitation	17,34 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	13,97 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	43,25 %

### 2015/03/05 - VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose d'octroyer des subventions aux associations de la commune et de même montant que l'an passé sauf pour l'ACCA et le club de Judo qui voient leur subvention augmenter, la première en dédommagement de non hébergement sur la commune et la seconde en aide à la formation d'un enseignant bénévole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes (compte 6574) pour l'année 2015 :

○ ACCA	400,00 €
○ Foyer Rural - Judo	700,00 €
○ Foyer Rural - Tennis	200,00 €

○ Foyer Rural - Fêtes et Culture	400,00 €
○ Foyer Rural - Gym Tonic	200,00 €
○ Chambre des Métiers (1 élève)	37,00 €
○ Collège Emile Combes (1 élève)	50,00 €
○ Collège Edgar Quinet (2 élèves)	100,00 €
○ Cercle généalogique de Saintonge	50,00 €

### **2015/03/06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le budget primitif 2015 est adopté comme suit :

- Investissement, dépenses et recettes	128 610,00 €
- Fonctionnement, dépenses et recettes	401 173,00 €

### **2015/03/06/01 - RÉHABILITATION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire fait part d'une étude campanaire, établie par les Ets BODET qui assurent la maintenance du système d'horlogerie électrique de l'église, sur notre cloche cultuelle, seul patrimoine de la commune, fondue en 1853.

Dans un souci de devoir moral de conservation du Patrimoine, il est indispensable d'essayer de garder l'authenticité patrimoniale d'origine du site. La restauration de la cloche permettra une réinstallation dans le clocher et sa réhabilitation, elle est actuellement à terre à l'entrée de l'église, sans protection particulière et exposée à d'éventuelles dégradations.

Le devis des Ets BODET, spécialistes de ce genre de restauration, s'élève à 7 900 € HT, soit 9 480 € TTC.

Cet investissement peut faire l'objet d'une subvention de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 25 % du montant HT des travaux, soit 1 975 €. Le reste de la dépense sera financé sur nos fonds propres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (8 Pour, 1 Contre, 1 Abstention) :

- Accepte le devis des Ets BODET de 7 900 € HT, soit 9 480 € TTC,
- Inscrit la dépense au budget primitif 2015,
- Décide de solliciter l'aide de l'État, au titre de la DETR, de 25 % du montant HT de la dépense, soit 1 975 €,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **2015/03/07 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 septembre 2014 qui acceptait la diminution d'horaire de Patrick MAZEAU, notre agent technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour des raisons informatiques, cette diminution d'horaire n'a pu être effective qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2015. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs, au 1<sup>er</sup> février 2015 comme suit :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non Pourvus
<b>PERMANENTS TITULAIRES</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Adj. Adm. Principal 1 <sup>ère</sup> classe : 27 h hebdo	1	1	0
Adj. Technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe : 28 h hebdo	1	1	0
Adj. Technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe : 4 h hebdo	1	1	0
<b>NON PERMANENTS</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Agent de remplacement du Centre de Gestion	1	0	1
Contrat aidé : 26 h hebdo (Voirie)	1	0	1

### 2015/03/08 - CONVENTION SPA

Sujet mis à l'ordre du jour par erreur puisque déjà traité lors de la réunion précédente du conseil municipal.

### 2015/03/09 - OFFRE CDA POUR ACHAT ÉLECTRICITÉ

Le conseil municipal a accepté de participer au groupement de recherche d'un meilleur fournisseur d'électricité mis en place par la CDA, sans pour autant être contraint de changer de fournisseur.

### 2015/03/10 - AMORTISSEMENT DE LA CARTE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'amortissement sur 5 ans, à compter de 2015, de la carte communale.

### 2014/03/11 - QUESTIONS DIVERSES

Après réception de 3 devis de voirie, la commission devra se réunir pour décider les travaux à engager en restant dans l'enveloppe fixée.

- Après réception de 3 devis pour les travaux de restauration du hangar en cours d'achat, la commission devra se réunir pour décider de la suite à donner.
- Information est faite sur le retrait reçu cette semaine (Mardi) de notre gestionnaire de l'aire de loisirs pour 2015. Suite à donner à étudier d'urgence.
- Information sur la loi NOTRe (Création de communes nouvelles par fusion de petites communes).
- Rappel du changement d'horaire (Attention à l'heure d'ouverture du bureau de vote).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Signatures :

J. ARNAUD

C. MARC

P. DESTRIEUX

R. BERNALEAU

P. RENAULT

E.SEGUIN

L. TOUZINAUD

JL RÉTAUD

M. DEVER

R. BERNALEAU p/A. CLEMOT

H. TORCHUT